

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY DE MEDOC

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

Convocation du 19 mai 2015

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CHRISTOLY DE MEDOC s'est réuni dans la salle de la Mairie, le mardi 26 mai 2015, à 18 h, sous la présidence de M. Stéphane POINEAU, Maire.

Étaient présents : M. Stéphane POINEAU, Maire,
M. Sébastien PEYRUSE, 1^{er} adjoint, Mme Michèle MACAIGNE, 2^{ème} adjointe,
Mmes Marie-José CLIPET, Bénédicte RABILLER, Anne BOUTEILLIER et Régine CHEIN,
MM. Michel RUIZ, Serge GAYE.

Procuration: Mme Angélique DEGAS, qui a donné procuration à Mme Bénédicte RABILLER

M. Gilles AURIOL, qui a donné pouvoir à M. Sébastien PEYRUSE

Absent : -

Secrétaire de séance : Mme Régine CHEIN. Elle est assistée par A. GUYONNAUD, Adjoint administratif.

Le projet de **Procès Verbal** de la réunion précédente, du 09 avril 2015, a été adressé à tous les conseillers, qui l'acceptent à l'unanimité, sans remarque.

N° 2015-017

RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Des travaux en projet (accessibilité, entretien des fossés, ...) nécessitent l'embauche d'un personnel. La commune peut bénéficier d'un contrat aidé du type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE-CUI), avec des exonérations de charges, souscrit pour 6 mois minimum et renouvelable.

D'après une simulation de Pôle Emploi, le coût mensuel employeur serait de :

- 361.89 € pour une durée de travail de 20h/semaine
- 633.30 € pour une durée de travail de 35h/semaine

Plusieurs candidatures ont été reçues mais Monsieur le Maire propose celle de Monsieur SWARTVAGHER, habitant de St Christoly Médoc.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- La signature d'une convention d'objectifs et d'orientation permettant la mise en œuvre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi sur le territoire de la commune de **Saint-Christoly-Médoc** pour une période de 6 mois (renouvelable) dès que possible.
- La mise en place d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi au sein du service technique ;

- Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent pour une durée hebdomadaire de service de **35 heures** ;
- La rémunération de l'agent sera fixée au SMIC horaire ;
- La dépense en résultant sera imputée au chapitre 01 23 (*charges de personnels et frais assimilés*), article 64 168 (*rémunérations – autres emplois d'insertion*) du budget.
- Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à signer la convention et le contrat de travail ;
- La candidature retenue est celle de Monsieur SWARTVAGHER Olivier, domicilié 2 route du Breuil à St Christoly Médoc ;

N° 2015-018

GIRONDE NUMÉRIQUE :

Participation de la commune aux services numériques mutualisés du Syndicat Gironde Numérique

Les communes, via la CDC, peuvent adhérer à Gironde Numérique. C'est un syndicat qui s'occupe notamment de sécurisation des données (stockage numérique), des certificats électroniques (pour la signature électronique), de transmission dématérialisée (flux comptables et actes légalisés) et de plateforme de dépôt des appels d'offre.

La commune est déjà équipée en ce qui concerne la transmission dématérialisée et la signature électronique. Une personne doit venir début juin pour faire le diagnostic de la Mairie.

Le coût de l'adhésion est pris en charge par la CDC.

Le Conseil Municipal **VOTE A L'UNANIMITE POUR** l'adhésion à Gironde Numérique.

N° 2015-019

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2015-002

CONCERNANT LES RALENTISSEURS ROUTE DE SAINT-YZANS

Monsieur le Maire expose aux conseillers que les plateaux ralentisseurs, initialement choisis pour la sécurité routière Route de Saint-Yzans, ne pourront pas être réalisés (contraintes techniques et de budget).

Par ailleurs, une personne du Centre Routier Départemental s'est déplacée pour envisager d'autres installations en respectant les contraintes techniques et réglementaires.

Plusieurs solutions ont été présentées au conseil :

- au niveau du n°2 de le rte de St Yzans, installation de 2 coussins berlinois avec séparateur central.
- au niveau du n°5 de la rte de St Yzans, installation de 2 coussins berlinois
- Entre le n°15 et le n°13 de la route de St Yzans, création d'une écluse (rétrécissement à 1 voie) avec 1 coussin berlinois,

Nous avons reçu 3 propositions (à adapter) :

- SARRAZY : 46 47.20 € TTC : comprenant le reprise de la chaussée, l'installation d'une écluse, de coussins berlinois et les panneaux
- ADE TP : 21 073.20 € TTC : comprenant reprise de la chaussée, installation d'une écluse, de coussins berlinois et les panneaux
- SANZ TP : 16 817.28 € TTC, comprenant l'installation de coussins berlinois et d'une écluse (pas de reprise de chaussée, ni de panneaux)

-

Des crédits, à hauteur de 15 000 € TTC, sont disponibles au compte 2152.

Après discussion, le Conseil Municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- D'annuler la délibération n°2015-002 qui prévoyait la création de plateaux ralentisseurs,
- De valider la création d'une écluse (entre le n°13 et le n°15 de la route de St Yzans),
- De valider l'installation de coussins berlinois et d'un îlot séparateur (au niveau du n°2 de la route de St Yzans),
- D'autoriser le Maire à revoir le devis de l'entreprise ADE TP, à signer ce devis à hauteur des crédits disponibles et à effectuer toutes les démarches nécessaire.

N° 2015-020 **DEMANDE DE SUBVENTION PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire expose aux conseillers que Madame la députée Pascale GOT octroie à la commune de Saint-Christoly-Médoc une subvention au titre de sa réserve parlementaire d'un montant de 20 000 €.

Il est proposé aux conseillers d'attribuer cette subvention à un projet d'intérêt public, à savoir les trottoirs de l'avenue du Général de Gaulle, le long de la place du village.

Un devis a été reçu de l'entreprise SARRAZY pour un montant de 25 725.60 € ht. Les conseillers chargent Monsieur le Maire de solliciter d'autres prestataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE POUR A L'UNANIMITE** :

- autoriser le Maire à demander la subvention parlementaire à Madame GOT,
- attribuer cette subvention aux travaux des trottoirs le long de la place du village.

N° 2015-021 **CONVENTION DU PORT**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré Monsieur HENRY, président de la Communauté de Communes Cœur Médoc. Ce dernier lui a exprimé son souhait d'intégrer le projet du Port de St Christoly au niveau intercommunal, en missionnant la CDC en tant que maître d'ouvrage.

Pour avancer dans le projet, la municipalité doit signer une convention avec un prestataire dans laquelle seront détaillés les aspects techniques et financiers.

Monsieur le Maire présente 3 devis aux conseillers concernant le projet du Port.

Ces devis comprennent la réalisation des études nécessaires avant d'entreprendre tous travaux et la convention à signer pour valider le projet.

BCD CONSEILS : 17 040.00 € TTC

SEAMAR ENGINEERING : 48 168.00 € TTC

BEM : 48 240.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire :

- À signer la convention avec la société BCD CONSEILS,
- À payer les factures correspondantes
- Et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

N° 2015-022 SITE INTERNET

Le coût pour la maintenance et la mise à jour du site est de 290 €/an. Cependant les mises à jour et les coordonnées de contact affichées sur le site sont celles de l'association « Pour St Christoly ». Les actualités présentes font référence aux animations du village mais aucune information concernant la Mairie n'y figure.

Le Maire propose 2 solutions :

- La Mairie récupère la main sur ce site.
- La Mairie cède le site à l'association et en recrée un nouveau.

Dans tous les cas, il avait été prévu que les annonceurs (viticulteurs, commerçants, .. du village) paient une participation pour apparaître sur le site. Mr AURIOL a établi une simulation. (cf PJ)

Le Conseil Municipal **DECIDE A L'UNANIMITE** de céder le site actuel à l'association et d'en créer un pour la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil : Mardi 2 juin, objet : TAP
- Compteur au Port : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un compteur va être installé au Port. Il servira, à terme, pour les locataires du Port et en attendant aux exposants lors des marchés.
- Mme BOUTEILLIER informe les conseillers que le « Marché Gourmand de St Christoly Médoc » aura lieu tous les mercredis soirs à partir du 8 juillet. 6 exposants sont déjà intéressés. L'emplacement est vendu 2.5 €. Une exposante se propose de faire un dépôt avec les vins rouges et rosés du village. Des WC seront loués et installés sur le port. Une animation sera peut-être prévue.
- Fête de la musique : elle aura lieu dimanche 21 juin sur le Port. Il faut réserver la salle en cas de pluie. Mme DEGAS a trouvé et réservé le groupe « Flamenco Boulevard ». Un camion avec des moules/frites sera présent. Un stand de grillades et un autre avec buvette seront installés.
- Monsieur RUIZ prend la parole concernant la rédaction du « Tambour ». Il a proposé un texte à Monsieur AURIOL mais ce texte a été largement raccourci. Mme QUEYREL, présidente de l'association « Les amis de l'église Saint-Christophe » souhaiterait être contactée avant la rédaction du Tambour pour que cette association puisse également s'exprimer sur le journal communal.
- Monsieur le Maire informe les conseillers sur les dotations de l'Etat. La Mairie a reçu aujourd'hui les fiches de notification (baisse des dotations).
- Monsieur RUIZ soulève le problème l'impasse 20 route de Lesparre. Sur le cadastre elle apparaît comme étant la propriété de Monsieur DUFAU et Mme BEN ALI. Or dans les actes notariés des riverains, c'est un passage communal. Le Maire doit se renseigner pour réattribuer cette impasse à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.